



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 Octobre 2016

Convocation : 11/10/2016

L'an deux mille seize, le Jeudi vingt octobre à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire.

Étaient présents: Sylvie BALOUS, Jean BARBEY, Chantal BARTHOULOT, Alain BEAUNE, Jacqueline BLONDEL, Denis BOCQUET, Emmanuel BOURDON, Josette CARON, Fabrice CAUDY, Benoît COLLARD, Michel DAVIAU, Pierre DE SUTTER, Rénaud DELALIN, Philippe DELALLEAU, Jean-Marie DELISLE, Catherine DESILE, Jean DESLANDRE, Thierry DUBIEZ, André DUFOUR, René DUNTZ, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Jean FREMIN, Thierry GARNIER, Bernard HELFER, Michel JOUYET, Paul LANNOY, Chantale LE GALL, Thierry LEROY, Catherine MIKLARZ, Dominique MONTFILLIATRE, Daniel MOUSSET, Evelyne NOEL, Michel OZANNE, Ginette PALIN, Pierre PENIN, Daniel PERSONNAT, Bruno POIRET, Pascal RENARD, Isabelle RIHOUAY, Robert ROUTIER, Michèle SEMBEL, Michel STALIN, Jean-Claude VASSEUR

Pouvant valablement délibérer.

Absent excusé : Patrick HERICHE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Véronique BURAT à Jean-Marie DELISLE
- Arnaud DELOFFRE à Michel JOUYET
- Florence LEROY à Thomas DURAND
- Valérie PAGESY à Daniel MOUSSET
- Dominique RABET à Jean FREMIN

Monsieur le Maire est heureux de vous accueillir pour cette antépénultième réunion avant notre premier anniversaire. Il n'est pas encore le temps de faire le bilan de notre action au cours de cette première année d'existence. Nous réservons cela pour la réunion qui se déroulera le jeudi 17 novembre 2016 à 20h à la salle des sports intercommunale d'Ecos. A cette occasion, nous pourrons rendre compte à l'ensemble des conseillers municipaux délégués de la mise en œuvre de nos engagements communs pris dans le cadre de notre Charte. Avant la fin de l'année, il nous reste deux réunions de conseil fixées les jeudi 24 novembre et 8 décembre 2016 à 19h à la Salle polyvalente de Tourny.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Evelyne NOEL secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2016-00190 Signature des Marchés dans le cadre des délégations

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée par délibération n°2016-00081 du 7 Avril 2016 :

Depuis le Conseil Municipal dernier, il a signé des Marchés publics et vous demande d'en prendre acte.

Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché HT
Assainissement en traverse RD 146 A Dampsmesnil	Entreprise COLAS 27 VAL DE REUIL	118 423.00 €
Branchement d'eau potable à la maison médicale à Tourny	VEOLIA EAU 27 LOUVIERS	1 272.78 € + Taxe raccordement 152.45 non soumis à TVA
Aménagement d'un bâtiment communal à Tourny (Faux plafonds)	Atelier Bois Construction 27 VERNEUIL SUR AVRE	7 432.20 €
Aménagement d'un bâtiment communal à Tourny (Faux plafonds)	Atelier Bois Construction 27 VERNEUIL SUR AVRE	7 262.40 €
Aménagement d'un bâtiment communal à Tourny (Doublage cloisons et isolation)	Atelier Bois Construction 27 VERNEUIL SUR AVRE	28 988.92 €
Aménagement d'un bâtiment communal à Tourny (Doublage cloisons et isolation)	Atelier bois Construction 27 VERNEUIL SUR AVRE	16 161.17 €
Réfection des marches du cheminement piétonnier - l'Hébécourt à Forêt-la-Folie	Entreprise LETEURTRE 27 FONTENAY-EN-VEXIN	18 521.28 €
Démolition de 2 locaux scolaires annexes à Tourny	DE PAEPE Patrick 27 TOURNY	9 405.00 €
Dépose, nettoyage et repose du parquet salle du restaurant à Tourny	Atelier Bois Construction 27 VERNEUIL SUR AVRE	4 147.50 €
Remplacement porte métallique au stade à Tourny	ASMT 27 VERNON	2 285.00 €
Chauffage Immeuble locatif 19 Grande Rue à Ecos	EVM 27 GASNY	16 529.39 €
AMO Restauration des Eglises de Berthenonville et Tourny	CUBIK 27 LE VAUDREUIL	10 000.00 €
AMO Réaménagement carrefour RD7 et RD 10 et cheminement piéton à Cantiers	INGENIERIE 27 27 EVREUX	4 975.00 E
Traitement fissures Station d'Épuration à Fourges	FREYSSINET 92	6 870.00 €
Prestation Sonorisation du 17/11/2016	AUDIO SYSTEM 27 DOUAINS	1 890.95 €
Colombarium 6 cases, Jardin du souvenir, 1 banc, 1 livre à Forêt la Folie	Christophe FALAGUE 27 FONTENAY EN VEXIN	7 000.00 €
Fourniture et pose anti-pince doigts cantine, médiathèque et garderie à Tourny	Jérôme CARDONNE 27 TOURNY	5 520.00 €
Fourniture et pose anti-pince doigts Ecole à Tourny	Jérôme CARDONNE 27 TOURNY	1 705.00 €

M. le Maire indique que ces coûts s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire votée pour l'année 2016.
Vu les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-PREND ACTE des décisions municipales énoncées ci-dessus.

2016-00191 Utilisation du compte Dépenses Imprévues - Section Investissement

Rapporteur : Jean FREMIN

Il explique que la commune doit engager des dépenses imprévues pour réajuster le remboursement de la dette en capital des emprunts à hauteur de 3 080 € et que cette dépense n'a pas été prévue au BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'utilisation des crédits des dépenses imprévues pour régulariser l'écriture comptable.

2016-00192 Utilisation du compte Dépenses Imprévues - Section Fonctionnement

Rapporteur : Jean FREMIN

Il explique que la commune doit engager des dépenses imprévues pour un titre à annuler de 2015 relatif à la redevance Orange sur Tourny à hauteur de 921 € et que cette dépense n'a pas été prévue au BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'utilisation des crédits des dépenses imprévues pour régulariser l'écriture comptable.

2016-00193 Virements de crédits

Rapporteur : Jean FREMIN

Afin de réajuster les crédits budgétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Nature	Montant
21	2132	OPNI	71	Constructions Immeubles de rapport	+ 16 257,00
21	21312	OPNI	213	Construction bâtiments scolaires Fourniture et pose anti-pince doigts école maternelle à Tourny	+ 1 687.00
21	21312	OPNI	251	Construction bâtiments scolaires Fourniture et pose anti-pince doigts cantine à Tourny	+ 936.00
21	21312	OPNI	321	Construction bâtiments scolaires Fourniture et pose anti-pince doigts Médiathèque à Tourny	+ 1 350.00
21	21312	OPNI	020	Construction bâtiments scolaires Fourniture et pose anti-pince doigts Garderie à Tourny	+ 4 338.00
21	2188	108	020	Autres matériels	+ 2 700.00
					+ 27 268.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Fonction	Nature	Montant
21	2132	106	71	Constructions Immeubles de rapport	- 1 447,00
21	2151	110	822	Inst. Réseaux de voirie	- 14 810,00
21	21316	OPNI	026	Equipement du Cimetière	- 8 311.00
21	2188	OPNI	821	Autres matériels	-2 100.00
21	2188	OPNI	321	Autres matériels	- 200.00
21	2188	OPNI	212	Autres matériels	- 400.00
					- 27 268,00 €

2016-00194 à 2016-00203 Renégociations de 10 Prêts

Rapporteur : Jean FREMIN

Même si le taux d'endettement de notre commune est très bon, nous avons souhaité dans le cadre de l'optimisation de nos charges de fonctionnement lancer une renégociation des emprunts avec nos partenaires financiers. Aujourd'hui, nous vous présentons le fruit de nos échanges avec le Crédit Agricole Normandie Seine. Un travail similaire a été lancé avec les autres banques.

Le CANS nous propose après renégociation de 10 prêts, un gain de 5 912.92 € /an soit 70 545.09 € au final.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de rembourser par anticipation les 10 prêts concernés,
- de contracter auprès du CANS 10 nouveaux emprunts,
- de fixer les caractéristiques desdits emprunts
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Pour certains emprunts auprès d'autres organismes financiers, la renégociation n'est pas avérée : soit les taux sont déjà très faibles, soit les pénalités trop importantes. Enfin, certains organismes financiers ne répondent pas à nos sollicitations. Nous nous engageons à poursuivre notre action.

2016-00204 Instauration d'un mécanisme d'Intégration Fiscale Progressive des taux additionnels de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises

Monsieur le Maire de VEXIN-SUR-EPTE expose les dispositions de l'article 1638 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer une procédure d'intégration fiscale progressive en déterminant sa durée limitée à 12 ans et en rappelle les conditions.

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont réalisé un rapport pour déterminer l'évolution de la fiscalité des 14 Communes déléguées en fixant la durée maximale de cette intégration à 12 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2113-1 à
Considérant que l'arrêté de fusion est postérieur au 1^{er} Octobre 2015 et que fiscalement la fusion prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2017 ;
Considérant que les conditions relatives à la procédure d'intégration fiscale progressive sont respectées ;
Entendu le rapporteur de la commission des Finances ;
Entendu Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 Abstention : Catherine MIKLARZ) :

-D'opter pour une intégration fiscale des taux.

-De fixer cette intégration fiscale sur une période de 12 ans.

-D'appliquer cette période d'intégration fiscale de 12 ans pour les 4 taxes communales : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), Cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire de la nouvelle commune.

2016-00205 Occupation du domaine public - Convention avec la Boulangerie CHOET à Ecos

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur et Madame CHOET Denis - boulangers à Ecos, pour l'installation d'un distributeur automatique de pain sur le domaine public dans la Commune déléguée d' Ecos - Grande Rue- à VEXIN-SUR-EPTE (EURE),

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 voix Contre: Chantale LE GALL) :

-EMET un avis favorable à l'installation d'un distributeur automatique de pain à proximité des locaux administratifs situés 19 Grande Rue - Ecos à VEXIN-SUR-EPTE (EURE).

-ACCEPTE les termes de la convention temporaire d'une durée de 6 mois à compter du 25 Octobre 2016 fixant les dispositions d'occupation du domaine public entre la Commune et Monsieur et Madame CHOET Denis et Sandrine - Boulangers - à l'initiative du projet.

-OPTE pour la gratuité d'occupation du domaine public pendant les 6 premiers mois à compter du 25 Octobre 2016 jusqu'au 25 Avril 2017.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de pain et toutes pièces s'y rapportant avec Monsieur et Madame CHOET Denis - Boulangers.

-DIT que la commune prend à sa charge le raccordement électrique de ce distributeur automatique de pain.

2016-00206 Convention avec la Poste

Suite à la décision de Monsieur le Maire n° 2016/00151 du 8 Août 2016 de conclure un marché relatif à la réalisation du traitement des adresses dans le guichet adresses avec la Poste, il convient de signer la convention ci-rapportant.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-ACCEPTE les termes de la convention fixant les dispositions du contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation des ses voies et hameaux.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 1-9230177239 avec la POSTE et toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur Michel OZANNE souhaite sensibiliser l'assemblée aux doublons dans l'appellation des rues sur le territoire et sollicite la dénomination et re-nomination des voies concernées pour régler définitivement les problèmes des GPS et rappelle notre responsabilité en matière de secours notamment. Monsieur Fabrice CAUDY informe que certains GPS sont déjà opérationnels et met en garde sur les conséquences d'un changement d'adresse avec les démarches administratives pesantes et coûteuses pour les administrés concernés.

2016-00207 Restauration de la toiture de l'Eglise Notre-Dame de Tourny - Conventonnement avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les démarches effectuées en vue de restaurer la toiture de l'Eglise Notre Dame de Tourny.

Le Conseil Municipal décide d'engager un phasage pluriannuel de travaux dont le montant total est estimé à 1 654 837 € HT. Les tranches de travaux seront inscrites au Budget principal en Investissement qu'à partir du moment où la capacité financière de la Commune à les réaliser sera avérée.

Organisme privé créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques.

Pour ce faire, elle organise, en partenariat avec la collectivité maître d'ouvrage, une campagne de mécénat populaire visant à réunir des fonds pour financer un projet de restauration (les dons sont déductibles des impôts pour les donateurs, particuliers et entreprises). Si le montant des dons recueillis atteint 5% du montant des travaux, la Fondation du Patrimoine peut abonder le projet par une subvention sur ses fonds propres.

Les aides de la Fondation du Patrimoine se concrétisent par une convention de souscription, signée entre la Fondation et la collectivité qui porte le projet.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet de restauration de la toiture de l'Eglise Notre Dame et à son ordonnancement, notamment la convention de souscription visant à lancer la campagne de mécénat pour l'aide financière apportée par ce même organisme.

Le moment venu, il en sera de même pour l'Eglise de Berthenonville.

2016-00208 Institution de la Taxe d'Aménagement et des exonérations facultatives

Rapporteur : Jean FREMIN

Jean FREMIN expose que la fiscalité de l'urbanisme impose à la Commune nouvelle de Vexin-sur-Epte d'instaurer la taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune. Elle remplace depuis le 1er janvier 2015, les participations financières : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, sous réserve que le conseil municipal ait décidé de son application avant le 30 novembre 2016. En effet, la commune ne disposant pas de POS ou PLU approuvé, la décision d'appliquer la TA doit être explicite. En l'absence de délibération dans le délai, la commune serait privée des ressources financières assurées jusqu'à présent par la TA.

Jean FREMIN précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération ou des délibérations complémentaires, se prononcer sur le principe de la TA, sur le taux applicable, sur les cas d'exonération partielle ou totale, sur une éventuelle différenciation du taux par secteurs de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à la majorité (2 voix Contre : Catherine DESILE et André DUFOUR - 1 Abstention : Catherine MIKLARZ)

- d'instaurer la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de 3.50% pour l'ensemble du territoire communal.

- d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme, totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombier soumis à déclaration préalable.

2016-00209 Arrêt du projet de PLU et clôture de la concertation - Commune déléguée de Guitry

Rapporteur : Thierry LEROY

Thierry LEROY fait état des principales étapes administratives du dossier et ses enjeux. Aujourd'hui, il dresse le bilan de la concertation et propose d'arrêter le projet de révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études,
- 2) arrête le projet de plan local d'urbanisme de Guitry tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3) précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à : Monsieur le préfet de l'Eure, Monsieur le président du Conseil régional de Normandie, Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Eure, Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Eure, Monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Eure, Monsieur le président de la chambre de métiers de l'Eure, Monsieur le président du syndicat mixte du SCOT du Pays du Vexin Normand,
- 4) Informe que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de la révision du plan local d'urbanisme à leur demande ;
- 5) Informe que toute personne ou tout organisme, notamment les associations agréées peuvent consulter en mairie le projet de la révision du plan local d'urbanisme.

2016-00210 Création et suppression de postes

Rapporteur : Thomas DURAND

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Thomas DURAND rappelle que ces créations de poste sont liées principalement au transfert de compétence de SNA vers la commune de Vexin-Sur-Epte.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 17 octobre 2016,

Compte-tenu de la nécessité de service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création :

-de deux emplois d'Adjoint Administratif à temps complet.

Cet emploi seront pourvus par deux Agents de catégorie C de la filière d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

- d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un Agent de catégorie C de la filière d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

-d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un Agent de catégorie C de la filière Technique, au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

- La suppression d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 9.85/35^{ème} pour le motif suivant : départ de l'agent.

Le Comité Technique a été consulté le 19 octobre 2016 sur ce dernier point et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

-d'adopter la proposition du Maire

-de modifier ainsi le tableau des emplois

-d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016-00211 Modification de la durée hebdomadaire - 10% sur postes existants

Rapporteur : Thomas DURAND

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de porter, à compter du 01/11/2016, les durées Hebdomadaires des postes existants (voir tableau ci-dessous) :

Poste	Ancienne quotité Postes à supprimer	Nouvelle quotité Postes à créer	Décision	D Date d'effet	Grade
Agent de restauration	13.36/35	14.57/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe
Agent des écoles /restauration/ Entretien	29.21/35	30.01/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint technique 2 ^{ème} classe

2016-00212 Modification de la durée hebdomadaire +10% sur poste existants

Rapporteur : Thomas DURAND

Le Pôle des Ressources Humaines continue à ajuster l'emploi du temps de certains Agents qui justifie une modification de la quotité horaires supérieure à 10%.

Considérant la validation par la commission des ressources humaines du 14 juin et du 17 octobre 2016.
Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 19 octobre 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de porter, à compter du 01/11/2016, les durées hebdomadaires des postes existants (voir tableau ci-dessous)

Poste	Ancienne quotité Postes à supprimer	Nouvelle quotité Postes à créer	Décision	Date d'effet	Grade
Agent de restauration /surveillance transport scolaire/surveillance cantine	14.03/35	18.03/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe
Agent des écoles/entretien	24.5/35	30.12/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Agent de restauration	15.75/35	25/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe
Agent de restauration	25/35	27.90/35	20/10/2016	01/11/2016	Adjoint technique 2 ^{ème} classe

2016-00213 Modalité de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Rapporteur : Thomas DURAND

Bien que l'accent soit mis sur le caractère prioritaire du principe de récupération, afin de pouvoir payer les heures supplémentaires aux Agents, il convient de déterminer le versement du dispositif indemnitaire horaire pour heures supplémentaires.

La délibération en date du 11 février 2016 portant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires est abrogée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-Prend acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

-Privilégie le caractère prioritaire du principe de récupération.

-Précise que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.

2016-00214 Mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.)

Rapporteur : Thomas DURAND

Il est proposé d'instituer selon les modalités présentées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique territoriale l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du grade de Technicien.

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines en date du 19 septembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide d'instituer l'I.S.S. aux agents relevant du grade de technicien.

-fixe les critères d'attribution, les modalités de maintien ou de suppression de l'I.S.S., la périodicité de versement, la clause de revalorisation et dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/11/2016.

2016-00215 Mise en place de la Prime de Service et de Rendement (P.S.R.)

Rapporteur Thomas DURAND

Il est proposé d'instituer selon les modalités présentées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique territoriale la Prime de Service et de Rendement aux agents relevant du grade de Technicien.

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines en date du 19 septembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide d'instituer la P.S.R. aux agents relevant du grade de technicien.

-fixe les critères d'attribution, les modalités de maintien ou de suppression de la P.S.R., la périodicité de versement, la clause de revalorisation et dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/11/2016.

2016-00216 Action Sociale : Instauration du Noël des enfants des agents de la Commune : tranche d'âge pour attribution d'un chèque-culture

Rapporteur : Thomas DURAND

Afin d'entériner définitivement notre soutien au Noël des enfants des Agents de Vexin-sur-Epte, Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources Humaines en date du 19/09/2016.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 Octobre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 Abstentions : Jacqueline BLONDEL et Sylvie BALOUS) :

-ACCEPTE l'attribution d'un chèque-culture d'un montant de 30 euros pour la tranche d'âge de 11 ans à 16 ans révolus à compter de l'année 2016.

2016-00217 Mise en place de l'entretien professionnel : validation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle

Rapporteur : Thomas DURAND

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation annuelle des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources Humaines en date du 19/09/2016.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 19 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire par rapport aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
- la manière de servir du fonctionnaire ;
- les acquis de son expérience professionnelle ;
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
- les besoins de formation du fonctionnaire par rapport aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires ;
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

2016-00218 Modification des modalités d'organisation du temps de travail et des ARTT des agents des services techniques à compter du 1^{er} Janvier 2017

Rapporteur: Thomas DURAND

Actuellement sur la commune de Vexin-sur-Epte la journée de solidarité n'est pas intégrée dans les ARTT - Durée hebdomadaire de travail 38.30 heures - Nombre de jours d'ARTT 23 jours.

Thomas DURAND propose d'intégrer dans les jours d'ARTT la journée de solidarité, à compter du 01/01/2017 - Durée hebdomadaire de travail proposée 38 heures - Nombre de jours d'ARTT 17 jours.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 19/09/2016

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19/10/2016.

L'exposé de Thomas DURAND entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- applique le régime des ARTT à l'ensemble des agents des services techniques;
- fixe la durée de leur temps de travail hebdomadaire à 38 heures et le nombre de jours d'ARTT à 17 par an
- impose la prise d'un ARTT par mois
- dit que ce protocole est applicable à compter du 01/01/2017.

La délibération en date du 14/01/2016 portant sur les modalités du temps de travail des ARTT des agents des services techniques est abrogée.

2016-00219 Mise en place d'un service d'astreinte hivernale

Rapporteur : Thomas DURAND

Puisque Seine-Normandie -Agglomération ne reprend pas la compétence, la voirie sera à la charge de la Commune de Vexin-sur-Epte au 1^{er} janvier 2017 et nous vous proposons d'introduire le dispositif de l'astreinte hivernale.

Le déneigement est chaque année une préoccupation des agents et des élus. A ce titre, pour optimiser l'action des services communaux, les élus prévoient d'élaborer un plan de viabilité hivernale. Celui-ci déterminera les conditions d'intervention du service technique et nécessitera la mise en place d'astreintes au sein de ce même service.

Une période d'astreinte s'entend comme « une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ».

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 17/10/2016 et l'avis favorable du comité technique en date du 19/10/2016

Après avoir entendu Thomas DURAND et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités d'exercice et d'indemnisation exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Tous les agents du service technique (Adjointes techniques, techniciens titulaires et non titulaires) sont concernés par les astreintes.

Un agent - selon un calendrier de rotation préétabli par période - devra être disponible par semaine : du lundi 8h00 au lundi matin 8h00. Moyens mis à disposition : véhicule de service, téléphone mobile.

Michel STALIN demande si les contrats existants passés avec les agriculteurs (Thierry LEROY, Dominique MERCIER, Alain CAILLOT et Ludovic PELLETIER) pour le déneigement des routes sur le territoire de la CDC Epte-Vexin-Seine sont toujours d'actualité. Eric MARCHAND -DGS - lui confirme qu'ils perdurent encore une année. Au-delà, la commune de Vexin-sur-Epte proposera aux 2 agriculteurs qui sont répartis sur le territoire de signer une nouvelle convention.

Monsieur le Maire dit qu'une réflexion est en cours pour étendre le dispositif de l'astreinte aux bâtiments communaux.

2016-00220 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Rapporteur : Thomas DURAND

Il expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources Humaines en date du 17/10/2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge le Centre de Gestion de l'Eure de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018 et régime par capitalisation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

2016-00221 Document unique d'Evaluation - Demande de subvention au fonds national de prévention

Rapporteur : Thomas DURAND

La commune de Vexin-sur-Epte s'engage dans une démarche d'amélioration continue et d'une mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur deux années (une année pour la mise en œuvre, une pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux (CHSCT).

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

L'aide financière du FNP portera uniquement sur la constitution du dossier, l'élaboration du plan d'actions, la mise en œuvre des changements et l'évaluation.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la commune de VEXIN-SUR-EPTE mobilisera sur un an, les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors des réunions sur cette démarche.

Un dossier peut donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Comité Technique a été saisi de cette question au cours de sa séance du 30/06/2016, et a émis un avis favorable sur la démarche et la demande de subvention.

Le Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail a été saisi de cette question au cours de sa séance du 27/09/2016, et a émis un avis favorable sur la démarche et la demande de subvention.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources Humaines en date du 17/10/2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir autoriser la présentation au Fonds National de Prévention de la CNRACL d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels et la réalisation du Document Unique d'Evaluation ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat afférent qui sera établie par le FNP. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017 et 2018.

2016-00222 Election des délégués représentant la Commune au sein de la Communauté Seine Normandie Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vexin-sur-Epte doit désigner 6 représentants à Seine Normandie Agglomération qui comprendra 111 membres au total. Nous serons donc la troisième force de la nouvelle intercommunalité.

Nous devons désigner, avant le mois de décembre 2016, 6 membres parmi les 14 conseillers communautaires actuels de la CdC Epte-Vexin-Seine sans obligation de parité avec un scrutin de liste à un tour.

Sont candidats: Michel JOUYET, Thomas DURAND, Chantale LE GALL, Jean FREMIN, Chantal BARTHOULOT et Fabrice CAUDY,

Bernard HELFER estime que le territoire est mal représenté puisque la majorité des représentants est au nord de la RD 181, que la vallée de l'Epte n'a rien, regrettant par ailleurs que les discussions sur les postes aient déjà été actées avant la réunion, qu'aucun débat n'a porté sur les Commissions. Il estime que le sujet a été précipité et qu'il mérite pourtant réflexion.

Chantal LE GALL, avec le soutien de Jean FREMIN, répond que nous devons raisonner en termes de collectivité unique de Vexin-sur-Epte et non plus en commune isolée. Thomas DURAND lui rappelle que le débat a été transparent, qu'aucun autre conseiller communautaire ne s'est porté candidat, qu'aucun organigramme des commissions à la future Agglo n'est connu à ce jour. Enfin, René DUNTZ confirme ne pas vouloir siéger à SNA.

Michel JOUYET poursuit que Vexin-sur-Epte aura droit à 2 vice-présidents à SNA et précise qu'il ne siègera pas en tant que vice-président. Cependant il sera soucieux et attentif de tout ce que SNA pourra entreprendre pour le bien-être de notre population.

Thierry GARNIER est soucieux de savoir comment les actions de SNA vont être rapportées auprès du Conseil Municipal. Monsieur Michel JOUYET en sa qualité de Maire de Vexin-sur-Epte et délégué à SNA s'engage à rapporter fidèlement ce qui sera dit, fait et proposé.

Robert ROUTIER souhaite savoir comment les travaux de la future agglomération vont être restitués aux habitants des communes déléguées. Monsieur le Maire rappelle qu'un compte rendu est rédigé et systématiquement adressé dans les communes déléguées pour consultation par voie d'affichage, qu'un nouvel outil de communication a été récemment mis en place avec le site internet, Facebook et la newsletter et pourquoi pas aller sur le terrain, à l'image des réunions de quartiers qui se font dans les grandes villes, des réunions d'information pour rendre compte des actions menées à Vexin-sur-Epte et à la nouvelle Agglomération auprès des Administrés dans les communes déléguées.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Sont élus à la majorité (2 Abstentions: Bernard HELFER et Michel OZANNE) en tant que représentants de la Commune de Vexin-sur-Epte au sein de l'organe délibérant de la Communauté Seine Normandie Agglomération: Michel JOUYET, Thomas DURAND, Chantale LE GALL, Jean FREMIN, Chantal BARTHOULOT et Fabrice CAUDY

Informations diverses

-Monsieur Michel JOUYET rend compte du courrier de Messieurs Christian MARTEAU et Alexandre QUILLET respectivement Président et Vice-président du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome d'Etrépagny-Gisors lesquels remercient les communes qui ont défendu le maintien de l'activité du Syndicat au moins pour l'année 2017.

-Monsieur le Maire vous invite à l'Eglise de Tourny le Dimanche 23 octobre 2016 à 16 H où la fanfare de Tourny présentera son aubade annuelle.

-Thomas DURAND vous informe: Le Restaurant le Lion d'Or à Tourny est ouvert depuis le 16 Octobre 2016. L'inauguration de l'ensemble des locaux communaux: le restaurant, le gîte, la halle, la maison médicale aura lieu le Samedi 17 Décembre 2016 à 11H.

-Compte-rendu des Commissions:

• **Marchés Publics:** Jean-Marie DELISLE explique que la Commission s'est réunie 11 fois depuis sa mise en place. Il cite les marchés conclus en 2016 supérieurs à 25 000 € relatif aux assainissements en traverse de Fourges, Fours-en-Vexin, Dampsmesnil, les 4 ralentisseurs à Cantiers, la préparation et la livraison de repas en liaisons froides pour la restauration scolaire et enfin la construction d'un groupe scolaire de 16 classes à Tourny dont le marché est en cours d'attribution.

La prochaine réunion de la Commission est fixée le 7 novembre prochain.

- **Finances** : Jean FREMIN rapporte les travaux de la Commission du 10 Octobre dernier. Nous avons aujourd'hui une bonne trésorerie (2.6 millions €) et un bon fonds de roulement. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017 les Communes déléguées sont invitées à faire connaître le plus rapidement possible à Alain BEAUNE leur pré-programmation pour les travaux 2017. Concernant la Construction du groupe scolaire à Tourny, le coût global des travaux serait moindre avec un gain estimé à 170 000 €.

- **Ressources Humaines** : Thomas DURAND informe des prochaines Commissions prévues le 20 Novembre et 6 décembre prochain. Un CT est fixé le 29 novembre 2016 et un CHSCT le 1^{er} décembre 2016.

Une garantie maintien de salaire sera proposée aux Agents (cotisation salariale uniquement).

Il fait état des demandes réglementaires du Syndicat FO : la pose d'une boîte aux lettres, le local syndical et son aménagement, des panneaux d'affichages extérieurs sur Ecos, Tourny, Fourges et au centre technique à Ecos.

- **Scolaires** : Pascal RENARD rapporte les travaux en cours et notamment les Conseils d'Ecole. Fabrice CAUDY ajoute que la première formation en hygiène et prévention des locaux est actuellement dispensée aux Agents.

Les travaux de la dernière Commission ont eu lieu le 4 octobre 2016

Pour le Péricolaire, Bernard HELFER explique que jusqu'au 31 décembre 2016 il est du ressort de la CdC Epte-Vexin-Seine. Du 1^{er} janvier au 31 Août 2017 le péricolaire sera géré par SNA et à partir du 1^{er} Sept 2017 il reviendra définitivement sous l'égide de la Commune de Vexin-sur-Epte.

- **Social et Culture** : Chantal BARTHOULOT rappelle que pour 2016 l'organisation des colis des anciens et le Noël des enfants est maintenu dans chacune des 14 communes déléguées mais attention au dérapage budgétaire.

La commission se réunira le 9 novembre prochain pour débattre d'un lissage et opter pour une uniformisation des pratiques afin de pallier aux disparités pour 2017. Le plus simple serait de décider d'une politique nouvelle pour la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte.

- **Bâtiments** : Alain BEAUNE apporte une précision quant à la marche à suivre pour la pré-programmation 2017 des travaux dans les Communes déléguées : prendre contact avec Alain BEAUNE ou Frédéric HIARD pour un état des lieux en présence du Maire délégué concerné. Le Pôle Bâtiment s'occupe de consulter les entreprises pour le chiffrage.

Concernant l'avancement des chantiers : le logement de l'ancienne gendarmerie à Ecos sera livré fin Octobre. Pour la Salle Polyvalente de Fourges : les employés communaux vont intervenir prochainement pour des travaux intérieurs (peinture...).

Concernant les Eglises, Alain BEAUNE attend le rapport final de Madame France POULAIN - Architecte des Bâtiments de France à Evreux.

Un local sera bientôt aménagé pour nos représentants syndicaux dans la maison communale face à la Trésorerie.

- **Espaces Verts** : René DUNTZ est en relation avec VEOLIA pour la pose d'un nouveau compteur au logement communal face à la Trésorerie à Ecos; il est en cours de consultation pour l'acquisition d'une remorque et la machine à désherber.

- **Communication** : Chantale LE GALL tient à féliciter les différents intervenants pour le site internet dont elle n'a que de bons échos. Thomas DURAND ajoute qu'une page Facebook est active et que twitter commence timidement.

Elle demande la mutualisation des achats de sapins de Noël, de combustible et de carte de vœux.

La Commission sera élargie au 1^{er} janvier 2017 en accueillant la compétence « Sport ».

Questions diverses

-Chantale LE GALL souhaite connaître l'interlocuteur privilégié pour solutionner son problème d'invasion de pigeons sur l'église de Cahaignes.

Dominique MONTFILLIATRE exceptionnellement l'oriente vers le Président des piégeurs du département de l'Eure auprès de la Fédération des Chasseurs afin d'obtenir les coordonnées d'un piégeur local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Le Maire,
Michel JOUYET

